

Comme Macron, Louis XIV soutenait les Turcs et s'opposait à Innocent XI, acteur de la bataille de Vienne

écrit par Laurent Dewoillemont | 21 août 2018

Jean Laffitte avait déjà évoqué Innocent XI dans un de ses articles :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/08/11/quand-louis-xiv-anoncait-macron-avec-de-bonnes-raisons-de-ne-pas-sopposer-aux-turcs-musulmans/>

Innocent XI : les Turcs et le roi de France

Les papes n'ont pas toujours été des défenseurs acharnés de l'islam. C'est ce que nous allons voir avec Innocent XI ,pape de 1676 à 1689.

Elu contre l'avis de Louis XIV qui le suspectait, de ne pas lui être soumis, ce pape mènera de grands combats. Il commence par réduire les frais de son couronnement : l'argent économisé ira aux pauvres et aux paroisses de Rome.

Ensuite, c'est le temps du combat contre l'Empire ottoman et Louis XIV, que le pape tente de réconcilier avec le Saint Empire. Après avoir fait reculer Louis XIV, à qui il

reproche ses bonnes relations avec l'Empire turc et son manque de catholicisme, il l'oblige à revenir sur la promulgation des fameux quatre articles publiés par le clergé français.

La **Déclaration des Quatre articles** rédigée par [Jacques-Bénigne Bossuet](#), fut adoptée en [1682](#) par l'[assemblée extraordinaire du clergé](#) du [royaume de France](#), convoquée par [Louis XIV](#) dans le [conflit](#) qui l'opposait au [pape Innocent XI](#) au sujet du [droit de régale](#).

La déclaration définit les « libertés de l'[Église gallicane](#) », selon lesquelles :

- le souverain pontife n'a qu'une autorité spirituelle ; les princes ne sont donc pas soumis à l'autorité de l'Église dans les choses temporelles ; le pape ne peut juger les rois ni les déposer ; les sujets du roi ne sauraient être déliés du serment d'obéissance ;
- l'usage de la puissance pontificale est réglé par les canons de l'Église ; mais, à côté d'eux, les principes et les coutumes de l'Église gallicane qui existent depuis toujours doivent demeurer en vigueur ;
- le [concile œcuménique](#), réunion de tous les évêques de la [chrétienté](#), prend des décisions qui ont une valeur supérieure à celles du pape dont l'autorité est donc limitée par celle des conciles généraux ;
- en matière de dogme, le [pape](#) n'est infaillible qu'avec le consentement de l'Église universelle.

Elle est l'aboutissement d'une évolution des États européens vers des régimes de monarchie absolutiste et la mise en œuvre de la volonté des souverains de s'ingérer dans le fonctionnement de l'Église dans leur royaume respectif.

Cette évolution a débuté en [1438](#) avec la publication à [Bourges](#) de la [Pragmatique Sanction](#) par laquelle le roi [Charles VII de France](#), sans en référer au pape :

- proclame la supériorité du concile sur le souverain pontife ;
- se donne la haute main sur la nomination des évêques et des abbés des monastères ;
- et impose d'importantes restrictions aux impôts perçus par [Rome](#) sur le clergé du royaume de France.

La Pragmatique Sanction est elle-même fondée sur la [théorie conciliaire](#) qui avait

été développée surtout par l'enseignement théologique de l'[université de Paris](#) soutenant la thèse de la supériorité des conciles sur le souverain pontife. Cette théorie déboucha sur l'[hérésie](#) de l'Anglais [John Wyclif](#) qui dans les [années 1370](#) nia l'autorité du pape et des évêques, rejeta le culte des saints, les vœux monastiques, la [confession](#) et la présence réelle du [Christ](#) dans l'[Eucharistie](#). Certaines de ses positions furent reprises par [Jean Hus](#), le recteur de l'[université de Prague](#) qui reconnaissait seulement comme sources de la croyance, l'Écriture Sainte de l'[Ancien Testament](#) et des [Évangiles](#). Ces deux dernières théories sont considérées comme le prélude de la [Réforme protestante](#) qui brisera l'unité de l'Église au siècle suivant.

L'esprit et la lettre de la **Déclaration des Quatre articles** vont être adoptés par de nombreux États européens qui verront dans le principe de prépondérance des [Conciles](#), la possibilité donnée à leurs souverains de s'émanciper de la tutelle pontificale et de traiter désormais d'égal à égal avec le [Saint-Siège](#) pour le règlement des affaires religieuses de leurs royaumes respectifs en signant avec l'administration vaticane des concordats.

Au plus fort du conflit le pape [Innocent XI](#) fit remarquer à l'ambassadeur de France que « si les conciles sont supérieurs aux papes qui tirent leur pouvoir de Dieu, les [états généraux](#) devraient avoir loisir de formuler la même revendication à l'encontre du roi » ; une phrase prophétique, un siècle à peine avant la [Révolution française](#)¹.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Déclaration_des_Quatre_articles](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_des_Quatre_articles)

Le pape se passera de Louis XIV pour remporter la victoire de Kahleenberg près de Vienne le 12 septembre 1683.

La coalition de 100 000 catholiques était formée par des hommes provenant des États allemands, de l'Empire, de la noblesse italienne, et de Pologne emmenés par leur propre roi, [Jean Sobieski](#). Allié au duc [Charles V de Lorraine](#) qui commandait des armées impériales, elle remporte un triomphe sans précédent sur les forces turques constituées de 300 000 hommes.

Les Ottomans venaient de mettre à feu et à sang les Balkans, et les villes de Buda et Pest. .

Cette coalition ne comprenait pas la France, qui s'était engagée à soutenir

matériellement l'avance turque au détriment du Saint-Empire, constituant par là une menace pour l'Europe. C'est la raison pour laquelle le roi Louis XIV sera appelé « le roi maure ». Cependant quelques Français tel le prince de Conti – un prince du sang – guerroya en Hongrie quitte à subir les foudres du Roi.

Le pape condamna aussi l'édit de Fontainebleau de Louis XIV en affirmant : « *Ce n'est pas avec des missionnaires armés que le Christ a pu convertir le monde* ».

En octobre 1685, Louis XIV signe l'édit de Fontainebleau qui révoque l'édit de Nantes. Il interdit tout exercice de la religion protestante et toute émigration des protestants. Les pasteurs, eux, sont bannis.

À partir de 1661, Louis XIV détruit pièce à pièce l'édit de Nantes, signé par Henri IV en 1598. Il interdit progressivement la plupart des professions aux protestants réformés et fait peu à peu démolir leurs temples. En octobre 1685, il ne reste plus qu'une vingtaine de temples réformés encore en service.

Le recours à la violence (dès 1681 en Poitou) va contraindre les protestants à abjurer. Terrorisés par les atrocités des [dragonnades](#) déclenchées à partir de mai 1685 en Béarn, puis Languedoc, Dauphiné, Aunis, Saintonge, Poitou, les protestants se convertissent en masse. Des communiqués triomphants parviennent à la Cour : la France est presque entièrement [catholique](#).

Aussi le 18 octobre 1685 Louis XIV signe l'édit de Fontainebleau qui révoque l'édit de Nantes.

<https://www.museeprotessant.org/notice/ledit-de-fontainebleau-ou-la-revocation-1685/>

La Sainte Ligue continuait son travail. Elle avait vaincu et repoussé les Turcs de Vienne. Les troupes impériales du duc Charles V et de Louis Guillaume de Bade-Bade écrasèrent les forces turques du sultan Mehmet IV à la bataille de Mohacs le 12 août 1687.

Après la mort du pape survenue en 1689 l'Autriche remporte la victoire décisive sur l'empire Ottoman à la bataille de

Zenta, le 11 septembre 1697. Les Turcs sont totalement vaincus et rejetés hors de Hongrie.

Aujourd'hui les nations de l'ex Saint Empire et la Ligue sont de nouveau remobilisés contre la menace islamique, tandis que la France est fidèle à sa tradition...